

LES « SŒURS DE LA COMBE »

LES RELIGIEUSES DISSIDENTES DE COURLAY

AU XIX^E SIÈCLE

Pascal Hérault¹

Au milieu du XIX^e siècle, les « sœurs » dissidentes de Cirières² et de Courlay sont inquiétées par les autorités politiques et religieuses. L'activité de ces femmes déplaît, offusque même et suscite des enquêtes. Charismatiques, « ces filles se tiennent en dehors des lois et se moquent des gens auxquels la bouche est souvent fermée par leur présence³ ». Dans les années 1850, les écrits se multiplient à leur sujet : courriers du curé de

¹ L'auteur tient à remercier vivement les personnes qui, par leurs remarques et leurs suggestions, ont permis d'améliorer ce texte et de l'enrichir.

² Pascal HÉRAULT, « Une figure féminine de la dissidence à Cirières. Marie Drochon, dite « Sœur Thérèse » (1809-1872) », *Revue d'Histoire du Pays Bressurais*, année 2013, bulletin n° 68, p. 43-64.

³ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2 (nouveau classement), « note sur les sœurs dissidentes ». Ce texte est anonyme, mais son écriture comparée à celle d'une lettre de 1858 permet de l'attribuer très certainement à Jacques PACREAU, curé de Courlay (1830-1848) puis desservant de Cerizay comme doyen (1849-1871). Ce document n'est pas daté, mais il est vraisemblablement des années 1850.

Courlay et du doyen de Cerizay, missives du sous-préfet de Bressuire ou du préfet de Niort, textes de l'inspecteur académique, lettres pastorales de l'évêque de Poitiers se croisent et se répondent. Ainsi s'enrichit la documentation de l'historien.

Persécutée depuis un demi-siècle, la Petite Église se cache derrière les fourrés du bocage, le silence obstiné de ses fidèles, et même les subtiles variations de leur patronyme ; ce qui explique bien des hésitations, des informations approximatives, voire fausses... Mais, en dépit de cette discrétion et de ces pièges, il est possible aujourd'hui de reconstituer le cadre de l'action de ces « sœurs » et d'expliquer en quoi leurs activités suscitent autant l'inquiétude de l'Église concordataire.

I – À LA RECHERCHE DES TROIS INSAISSABLES « SŒURS » DE COURLAY

Dans le recensement de Courlay de 1836⁴, à La Combe, apparaissent trois femmes portant la mention : « sœur dissidente » ; elles logent visiblement dans une même maison et forment un « ménage » à trois, à savoir :

- « Rosalie Cholet, 60 ans ;
- Joséphine Benois, 30 ans ;
- Magdelaine Arnau, 33 ans ».

Trois noms qui, nous le verrons, cachent bien des surprises !

Mais d'abord il importe de savoir quel rôle jouent ces trois femmes dans la Petite Église. Une monographie scolaire, rédigée au début du XX^e

⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 6 M 118, recensement de Courlay en 1836.

NUMÉRO D'ORDRE		NOMS DE FAMILLE.	È NOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions. 5.	ETAT CIVIL DES HABITANS.						AGE.
GÉNÉRAL.	des MÉNAGES.				Sexe masculin.			Sexe féminin.			
					Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.
809	191	Cholet	Rosalie	Veuf divorcée				1			60
810	191	Benois	Josephine	Veuf divorcée				1			30
811	191	Stevau	Marguerite	Veuf divorcée				1			33

Recensement de Courlay en 1836

Arch. Dép. Deux-Sèvres : 6 M 118

siècle, nous renseigne précisément sur leur fonction⁵. En effet, le directeur de l'école des garçons chargé de sa rédaction, Pierre Vincelot, affirme qu'à partir de 1820 « trois dames, deux congréganistes et une laïque, ouvrirent une école mixte au village de La Combe, près du village de La Plainelière⁶ ». Mais pourquoi avoir créé une école en ce lieu éloigné ? Sans doute à cause de sa directrice !

La fondatrice : Marie Challet dite « Sœur Eulalie »

Dans son texte, Pierre Vincelot prétend que cette école était dirigée par « Eulalie Chailloux »⁷. Qui est cette femme ? La réponse à cette question est donnée le 6 novembre 1848 quand Philippe Texier, le responsable de la Petite Église⁸, et son beau-frère François Bertrand comparaissent devant le maire de Courlay pour annoncer le décès de « Marie Challait » qui a eu lieu la veille⁹. Or – et c'est une certitude ! – cette Marie Challait n'est autre qu'Eulalie Chailloux appelée aussi Rosalie Cholet dans le recensement de

⁵ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 BIB 96-2, « L'école primaire à Courlay », monographie scolaire rédigée par Pierre VINCELOT en avril 1903. Informations reprises par Pierre DAUTHUILE dans *L'école primaire dans les Deux-Sèvres depuis les origines à nos jours*, Niort, Imprimerie Th. Martin, 1904, 389 p.

⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 BIB 96-2, « L'école primaire à Courlay », *op. cit.*, p. 5.

⁷ *Ibidem*

⁸ Voir l'annexe n°1 : arbre généalogique simplifié de la famille Texier de Courlay.

⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/16, registre d'état civil de Courlay, acte du 6 novembre 1848 (décès la veille).

1836 – trois variantes du nom pour cette femme. Dans l'acte de l'état civil, elle apparaît comme une vieille « fille âgée de soixante-dix ans ». Elle serait donc née vers 1776-1778 ¹⁰. De plus, il est précisé que cette célibataire est « propriétaire à La Combe ». Sans doute est-ce cette « laïque » citée par Pierre Vincelot, même si le recensement de 1836 la qualifie peut-être un peu vite de « sœur dissidente » et que ses coreligionnaires appellent « Sœur Eulalie » ¹¹. Dans ce village, elle possède un bien que son testament olographe du 30 octobre 1845 permet d'évaluer à 1 488 francs pour « divers objets mobiliers et rentes » auxquels il faut ajouter la « moitié d'une petite maison et jardin » ¹². Cette « propriétaire », fidèle de la Petite Église, a donc très certainement décidé d'accueillir chez elle deux religieuses ; c'est d'ailleurs à l'une d'elle, Sœur Joséphine, qu'elle lègue son patrimoine.



Extrait du cadastre rénové de Courlay en 1965 : tableau d'assemblage

Arch. Dép. Deux-Sèvres : 1908 W 24/1

¹⁰ En 1776 si l'on se fie au recensement de 1836, mais en 1778 lorsqu'on se réfère à l'acte de décès. Son acte de naissance n'a pas été retrouvé dans le registre paroissial lacunaire de Courlay.

¹¹ Voir le texte de l'encadré en fin d'article, qui se trouve dans la chapelle de La Plainelière.

¹² Arch. Dép. Deux-Sèvres : 3 Q 4/315, bureau de Bressuire, tables des successions et absences (1847-1853), le 9 novembre 1848 ; 3 Q 4/251, registres de déclaration de successions (24 juin 1847-4 octobre 1849), le 8 février 1849.

La cheville ouvrière : Perrine Guérin dite « Sœur Joséphine »

Qui se cache derrière « Joséphine Benois » citée en 1836 ? C'est Perrine Guérin ! Comme le prouve son acte de décès du 3 juillet 1874¹³. Ce jour-là, comparaissent deux « amis » de la défunte : André et Laurent Texier, les fils de Philippe Texier, nouveaux leaders de la Petite Église de Courlay, à propos du décès de Perrine Guérin appelée aussi « Sœur Joséphine en religion ». Or cette célibataire, précise l'acte, est la fille de « feu Jacques Guérin et feu Benoit ». L'auteur du recensement de 1836 aurait-il donné le nom de sa mère ? La réalité est un peu plus complexe. Il s'agit en fait du nom de son premier mari ! Car la mère de Perrine s'appelle Marie/Perrine Marilleau ! Cette dernière a épousé à Pierrefitte le laboureur François Benoit le 3 juillet 1781¹⁴. De cette première union sont nés au moins trois garçons. Mais l'époux meurt dès le 20 novembre 1788. Sept mois plus tard, le 30 juin 1789, la veuve Benoit se remarie avec Jacques Guérin qui lui donne au moins trois filles et un garçon : Hortense en août 1790, Marie en octobre 1793, Perrine vers 1796¹⁵ et Jacques vers 1797. Au mariage de ce dernier, à Pierrefitte en 1823, ses deux sœurs Hortense et Perrine sont bien présentes¹⁶. Au dire du curé Bonnin de Courlay, Perrine Guérin viendrait de l'Église concordataire, mais elle aurait embrassé la dissidence à la suite d'une déconvenue sentimentale : cette femme « a abjuré le catholicisme et s'est faite religieuse dissidente parce qu'elle était contrariée dans ses projets de mariage ». Assertion confirmée par un rapport émanant de la sous-préfecture de Bressuire qui affirme que cette personne « après avoir été catholique concordataire, jusqu'à l'âge de 17 ans, a pris l'habit et le titre de religieuse dissidente¹⁷. »

¹³ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/18, registre d'état civil de Courlay, acte du 3 juillet 1874 (décès la veille).

¹⁴ Voir l'annexe n°2 : arbre généalogique simplifié de Perrine Guérin dite « Sœur Joséphine ».

¹⁵ Dans *La Petite Église dans les Deux-Sèvres (1830-1914)*, Poitiers, D.E.A. d'histoire, 1971, p. 71, Christian FOUQUET se trompe lorsqu'il donne 1802 comme année de naissance à Perrine GUÉRIN en se basant sur une lettre erronée du sous-préfet de Bressuire de 1854, affirmant qu'elle avait alors 52 ans.

¹⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 216/4, registre d'état civil de Pierrefitte, mariage du 19 novembre 1823.

¹⁷ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 12 novembre 1850 ; rapport intitulé : « Réponses à diverses questions posées à propos de la Dissidence ou culte de la Petite Eglise » émanant de la sous-préfecture de Bressuire, le 14 février 1854.

Quoi qu'il en soit Perrine Guérin a une trentaine d'années lorsqu'elle vient à Courlay. Le curé dissident Pierre I^{er} Texier¹⁸ meurt en 1826 et les Courltais, désesparés, vont chercher à Pierrefitte un remplaçant : le curé Couillaud qui arrive vers 1826-1827¹⁹. Et selon Jean-Emmanuel Drochon « deux religieuses, dont l'une s'appelait *Sœur Joséphine*, le suivirent à Courlay et devinrent les premières institutrices dissidentes du village de La Combe²⁰. »

La sœur aînée de Perrine Guérin, Hortense, a presque 50 ans lorsqu'elle gagne à son tour Courlay. Cette « couturière » épouse en août 1840 Joseph Texier²¹, le frère aîné de Philippe, le responsable de la Petite Église. Ce dernier a fait construire à La Plainelière où il habite une chapelle

à la fin des années 1820 pour le curé Couillaud. De leur côté, Joseph et Hortense résident dans le bourg, non loin de l'église qui est desservie par Jacques Pacreau entre 1830 et 1848. Or ce curé porte un rude coup à la dissidence en 1843 lorsqu'il parvient à ramener dans le giron de la Grande Église Joseph Texier et son épouse, mais aussi deux de ses sœurs, Marie et Madeleine Texier, avec leurs maris – François Marilleau et François Bertrand - en réhabilitant leur mariage²². Un tel



Plan du village de La Combe réalisé par Delphine Kinder à partir du cadastre

¹⁸ Pour éviter toute confusion, nous proposons la numérotation suivante : le curé fondateur Pierre TEXIER, décédé en 1826, est appelé Pierre I^{er}. Nous surnomons le frère et successeur de Philippe, Pierre II TEXIER, mort en 1874, et ainsi le distinguons de Pierre III TEXIER, décédé en 1959.

¹⁹ « Notice sur la paroisse de Courlay », rédigée par Jacques PACREAU le 15 juin 1847, publiée dans le *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 1^{er} trimestre 1968, p. 318.

²⁰ Jean-Emmanuel DROCHON, *La Petite Église. Essai historique sur le schisme anticoncordataire*, Paris, Maison de la bonne presse, 1894, p. 292-293.

²¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/10, registre d'état civil de Courlay, acte du 14 août 1840.

²² Arch. Dép. Vienne : 20 J 278, registre de catholicité de Courlay, réhabilitation des mariages le 15 avril, le 24 mai et le 27 juillet 1843. Sur ces événements, voir Abbé Jean VENDÉ, *Une lettre du pape et une conversion en pays dissident*, Poitiers, Oudin et C^{ie}, 1891, 48 p. ; Pascal HÉRAULT, « Les réhabilitations de mariages dissidents dans le nord des Deux-Sèvres de

événement a sans doute détérioré, voire détruit, les relations existant entre Hortense Guérin, la convertie, et sa Sœur Perrine, la rebelle ; d'autant plus que cette dernière apparaît au côté de Philippe Texier comme une figure incontournable de la Petite Église. En décembre 1850, l'Abbé Bonnin, nouveau curé de Courlay, affirme : « il est certain que ces deux personnages Tessier et la sœur [sont les] chefs de la dissidence pour ma paroisse²³ ».



La maison des religieuses de La Combe

Photographie tirée de « Vivre à Courlay », janvier 1997, n°15, page 8

Après le décès de Sœur Eulalie, Perrine vit à La Combe. Dans son testament de 1867 réapparaissent logiquement les biens reçus une vingtaine d'années plus tôt, à savoir une « maison, bâtiment et deux jardins d'une contenance totale de 21 ares et 38 centiares » - soit 2 138 m² - situés à La Combe²⁴. Mais elle n'y habite pas seule. D'ailleurs dans une lettre du 13 janvier 1854, le sous-préfet de Bressuire affirme que Perrine Guérin « se fait aider dans ses fonctions, par une autre femme nommée Arnault, dite

1830 à 1860 », Actes du congrès départemental des sociétés savantes et culturelles des Deux-Sèvres, tenu à Mauléon le 4 octobre 2015, *Bulletin de liaison des Sociétés Historiques des Deux-Sèvres*, 2016, n°10, p. 56.

²³ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 6 décembre 1850.

²⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 3 Q 4/269.

Sœur Madelaine²⁵ ». Cette dernière correspond à cette « Magdelaine Arnau » du recensement de 1836.

L'auxiliaire : Madelaine Arnau dite « Sœur Trassille ou Madelaine »

Madelaine Arnau est née à Breuil-Chaussée en 1806²⁶, comme Suzanne Rigaudeau, l'une des deux Sœurs de Cirières²⁷. C'est peut-être l'aînée de la famille d'un métayer de Tillasson qui a eu de nombreux enfants²⁸. Si l'on admet avec Jean-Emmanuel Drochon qu'elle est venue à Courlay avec Sœur Joséphine²⁹, les deux femmes ont vécu et travaillé ensemble plus de quarante ans. Quand Madelaine Arnau meurt le 28 décembre 1869³⁰, elle lègue à Sœur Joséphine des biens estimés à 120 francs³¹, n'ayant pas « d'héritiers à réserve ».

Pourtant Sœur Madelaine appelée aussi Sœur Trassille³² n'est pas la seule personne de sa famille à vivre à Courlay. Car à sa mort comparait son beau-frère Jean-Baptiste Fuzeau qui a épousé en 1839 sa jeune sœur Julie Arnau. D'abord installé à Brétignolles, le couple est venu vivre à Breuil-Chaussée où est morte Julie. Puis le veuf et ses grands enfants se sont installés à La Cossonnière de Courlay dans les années 1860³³. À la mort de Madelaine, Perrine ne reste pas seule. En 1872, donc deux ans avant sa mort³⁴, la vieille femme se fait aider par une servante de 30 ans qui se nomme Joséphine Blais.

Perrine et Madelaine « se disent de l'ordre de S^tClémentin », mais elles n'auraient pas prononcé de vœux d'une manière canonique. Qu'elle soit

²⁵ Cité dans Christian FOUQUET, *op. cit.*, annexe.

²⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 54/1, registre d'état civil de Breuil-Chaussée, acte du 29 mai 1806. Erreur de Christian FOUQUET, *op. cit.*, p.71, qui la fait naître en 1807.

²⁷ Pascal HÉRAULT, « Une figure féminine... », *op. cit.*, p. 57.

²⁸ Voir l'annexe n°3 : arbre généalogique simplifié de Madeleine Arnau dite « Sœur Trassille ou Madelaine ».

²⁹ Jean-Emmanuel DROCHON, *op. cit.*, p. 292-293.

³⁰ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/17, registre d'état civil de Courlay, acte du 29 décembre 1869 (décès la veille).

³¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 3 Q 4/ 265.

³² Voir le texte de l'encadré en fin d'article.

³³ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 6 M 118, recensement de Courlay en 1866.

³⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 6 M 118, recensement de Courlay en 1872.

vraie ou fausse³⁵, cette assertion n'empêche pas d'offrir un habillement religieux à ces femmes dévouées à la cause dissidente, ce qui indubitablement convient, faute de mieux, à la Petite Église après la disparition du curé Pierre I^{er} Texier et la prise en charge du culte par des laïcs : Philippe et Pierre II Texier de 1826 à 1874.

Au terme de cette recherche quasi policière, il est intéressant de remarquer que la grande variété des noms et prénoms utilisés et donnés - caractéristique de la documentation des temps anciens, il est vrai - participe peut-être aussi de cette volonté dissidente de mieux se cacher face aux autorités.

II – L'ACTIVITÉ DES « SŒURS DISSIDENTES »

L'école de La Combe est-elle créée en 1820, comme l'affirme au début du XX^e siècle l'instituteur de Courlay³⁶ ? Au milieu du XIX^e siècle, le sous-préfet prétend plutôt que « Sœur Joséphine » arrive à La Combe au début des années 1830³⁷. En fait, Jean-Emmanuel Drochon fait, semble-t-il, la remarque la plus convaincante en rattachant Perrine Guérin et Madeleine Arnaud au curé Couillaud qui abandonne Pierrefitte pour Courlay³⁸. Les « sœurs » seraient donc arrivées à la fin des années 1820. Quoi qu'il en soit, leur école « a été autorisée à exercer par M. le recteur de l'Académie de Niort en vertu (...) de la loi du 15 mars 1850 ». Et, ajoute le sous-préfet, « cette autorisation m'a été présentée³⁹. »

³⁵ Arch. Evêché de Poitiers : S 8-2, rapport intitulé : « Réponses à diverses questions posées à propos de la Dissidence... » de la sous-préfecture de Bressuire, le 14 février 1854 ; Christian FOUQUET, *op. cit.*, p. 71.

³⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 BIB 96-2, « L'école primaire à Courlay », *op. cit.*, p. 5.

³⁷ Car la sœur demeure « depuis 22 ans à La Combe », précise-t-il en 1854.

³⁸ Jean-Emmanuel B. DROCHON, *op. cit.*, p. 292-293.

³⁹ Cité dans Christian FOUQUET, *op. cit.*, annexe.

Femmes et hommes serviteurs ou adversaires de la Petite Église : tableau récapitulatif

Dates	Responsables de la Petite Église à La Plainelière	Sœurs de La Combe	Curés de Courlay
Vers 1776-1778		Naissance de Marie Challet	
Vers 1796		Naissance de Perrine Guérin	
1801	Curé Pierre I^{er} Texier		
1806		Naissance de Madelaine Arnaud	
1826	Décès du curé Pierre I ^{er} Texier ----- Nouveau responsable Phillippe Texier		
Vers 1826-1827	Curé Couillaud ----- Construction de la chapelle à La Plainelière	Arrivée probable de Perrine dite « Sœur Joséphine » et de Madelaine dite « Sœur Trassille » chez Marie dite « Sœur Eulalie » à La Combe	
1830	Décès du curé Couillaud		Arrivée du curé Pacreau
1834-1836	Curé Maisonneuve		
1848		Décès de Sœur Eulalie	Départ du curé Pacreau pour Cerizay et arrivée du curé Bonnin
1853	Curé Bernier		
1857	Décès de Philippe Texier ----- Nouveau responsable Pierre II Texier		
1869		Décès de Sœur Trassille	
1874	Décès de Pierre II Texier ----- Nouveaux responsables André et Laurent Texier	Décès de Sœur Joséphine	
1875	Agrandissement de la chapelle		

Catéchisme et première communion

L'école des « sœurs » fonctionne à trois personnes jusqu'en 1848, à deux « sœurs » jusqu'en 1869, puis avec la seule Perrine Guérin jusqu'en 1874. Elle ouvre à La Toussaint - 1^{er} novembre - pour fermer le lendemain de la Fête-Dieu – donc entre le 21 mai et le 24 juin. On y enseigne « la lecture, un peu d'écriture, beaucoup d'histoire sainte et surtout le catéchisme. Le but essentiel de cette école était de préparer les petits dissidents à la première communion⁴⁰ ».

Au début du XX^e siècle, l'instituteur qui rapporte les faits peut ironiser : « les maîtresses avaient fait merveille » lorsque « plusieurs élèves en quittant l'école savaient par cœur :

- 1° toutes les prières du catéchisme ;
- 2° les commandements de Dieu et de l'Église ;
- 3° les litanies du saint nom de Jésus ;
- 4° les litanies de la Sainte Vierge ;
- 5° les litanies des Saints ;
- 6° les psaumes de la pénitence ;
- 7° et la passion de N.S.J.Ch.⁴¹ ».

Selon le curé Bonnin, les dissidents attachent de l'importance à la première communion des enfants⁴². Voilà pourquoi à la fin juin 1852, les sœurs prennent, faute de curé, une initiative qui scandalise le desservant de Courlay. Ayant découvert « dans le département de la Manche, un prêtre apostat âgé de 78 ans et paralysé », nommé Daragon⁴³, les sœurs de Courlay et celles de Cirières partent avec une vingtaine d'enfants. Une véritable « caravane » qui met « quinze jour à revenir ». Furieux, le curé Bonnin annonce même qu'une « seconde va partir prochainement » avec,

⁴⁰ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 BIB 96-2, « L'école primaire à Courlay », *op. cit.*, p. 5.

⁴¹ *Ibidem*

⁴² Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 29 août 1852.

⁴³ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, réponse du curé de Quettehou à une lettre du curé de Courlay, relative à ce prêtre d'Anneville-en-Saire, le 8 juillet 1852 (copie du curé BONNIN le 29 août 1852).

dit-on, Philippe Texier comme « chef ». Et le curé de Courlay de demander à son évêque comment arrêter « ces funestes voyages ».

Les « sœurs » de Courlay et l'affaire Bernier.

Il est vrai que depuis son accession à la tête de diocèse, en 1849, Monseigneur Pie ne ménage pas ses efforts à l'égard de la dissidence⁴⁴. Venu à Courlay au printemps 1851⁴⁵, il a rencontré personnellement Philippe Texier à La Forêt-sur-Sèvre au printemps 1852⁴⁶ ; ayant rédigé une première lettre pastorale en 1851, il renouvelle le fait deux ans plus tard⁴⁷ à l'occasion du scandale Bernier⁴⁸. Or les sœurs seraient justement responsables de la venue à Courlay de ce prêtre dévoyé, fortement soupçonné de mœurs déréglés, du 13 au 26 août 1853 et en octobre de la même année.

Dans une « note sur Monsieur Bernier⁴⁹ », écrite quelques mois après le scandale vraisemblablement par le curé Bonnin de Courlay⁵⁰, on apprend que l'abbé Adrien Bernier était chez Daragon, en Normandie, quand il a rencontré « les sœurs de Courlay et de Cirières » qui avaient amené « une quinzaine de pauvres enfants qu'elles prétendaient avoir préparé à la première communion ». L'action se passe peut-être au printemps 1853 – second « voyage funeste » déjà annoncé et dénoncé par le curé Bonnin. Dans ces circonstances, le vieux Daragon « s'empessa de leur présenter son nouveau confrère et de leur offrir comme un autre lui-même. La sœur Joséphine en fut enchantée et pressait de le faire recevoir à Courlay ».

⁴⁴ Christian FOUQUET, *op. cit.*, p. 80.

⁴⁵ Jean-Emmanuel DROCHON, *op. cit.*, p. 228, note 2. Né en 1838 à La Forêt-sur-Sèvre, le jeune DROCHON, âgé de 13 ans, assiste à cet événement. Sur cet historien de la Petite Église, voir la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1900, p. 281-282 ; Michel CHATRY, « Le R.P. Emmanuel Drochon (1838-1900) et la Vendée », *Revue du Souvenir vendéen*, n°212, septembre 2000, p. 47-48.

⁴⁶ Jean-Emmanuel DROCHON, *op. cit.*, p. 243 ; événement rapporté par *La Croix*, le 26 avril 1887, n°1190, p. 2.

⁴⁷ Lettres pastorales du 15 octobre 1851 et du 21 novembre 1853, dans *Œuvres de Monseigneur l'évêque de Poitiers*, Paris/Poitiers, Librairie Oudin et C^{ie} éditeurs, 1883 (8^{ème} édition) tome I, p. 385-413 et tome II, p. 38-60.

⁴⁸ Sur cette affaire, lire Baptiste CESBRON, *La Petite Église à la recherche de prêtres (1826-1853)*, La Crèche, La Geste, 2019, p. 96-124 et 169-202.

⁴⁹ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, note reproduite dans le livre de Baptiste CESBRON.

⁵⁰ Cette note est antérieure au 22 février 1854, Baptiste CESBRON, *op. cit.*, p. 99 et 190-201.

Quarante ans après les événements, Jean-Emmanuel Drochon qui s'est vraisemblablement inspiré de cette note pour son livre achève en disant que « l'effroyable marché fut cependant conclu et, le 13 août 1853, Bernier arrivait à La Plainelière de Courlay⁵¹. »

Le curé Bonnin insiste sur le rôle décisif de Sœur Joséphine « qui réunit les notables du parti, leur parla de Bernier et en dit des choses superbes ». Plus loin, il prétend que « la sœur pressait » Philippe Texier et il ajoute, qu'avec ce dernier, elle mit « tout en œuvre pour (...) gagner » à sa cause le marquis de La Rochejaquelein⁵². En octobre 1853, Bernier étant de retour à Courlay, la Petite Église entre en ébullition : « Hier, dimanche (donc le 16 octobre) le malheureux Bernier a chanté la messe et les vêpres au village de La Plainelière et ce matin il a dit la messe, béni les semences et baptisé plusieurs enfans ; toute la journée il doit confesser ». Mais les religieuses de La Combe le secondent dans son activité : « il paraît que dès vendredi il entendait les confessions non point dans la chapelle mais dans une chambre du domicile de la sœur⁵³ ».

Même après le départ de Bernier pour Fontenay, où il est recueilli un temps par la veuve Grolleau⁵⁴, le curé de Courlay reste inquiet car la classe de Perrine Guérin « est comble de garçons et de filles et (...) un grand nombre d'entre eux n'apprend que le catéchisme ». Or « la sœur se dispose à lui mener prochainement un grand nombre d'enfants⁵⁵ ». Perspective confirmée par le curé Bonnin dès le 8 novembre 1853 : « j'apprends à l'instant que la sœur et Mme Tessier sont allées voir Bernier à Fontenay dimanche dernier - donc le 6 novembre - et qu'avant peu on va mener à ce loup un grand nombre de pauvres enfans ! »⁵⁶

Au-delà du scandale Bernier, c'est l'implication des sœurs dans le culte qui pose problème. Déjà, dans sa lettre pastorale d'octobre 1851, l'évêque de Poitiers s'en offusquait : « On nous a raconté, et nous le répétons avec confusion, quoique avec une entière certitude, que parmi

⁵¹ Jean-Emmanuel DROCHON, *op. cit.*, p. 237-238.

⁵² « Note sur Monsieur Bernier » citée par Baptiste CESBRON, *op. cit.*, p. 196-198.

⁵³ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 17 octobre 1853.

⁵⁴ Baptiste CESBRON, *op. cit.*, p. 172-173.

⁵⁵ « Note sur Monsieur Bernier » citée par Baptiste CESBRON, *op. cit.*, p. 200.

⁵⁶ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 8 novembre 1853.

vous ce sont non seulement de simples laïques, mais le plus souvent des femmes qui font les fonctions des ministres sacrés. Est-ce possible ? Quoi ! votre pape à vous, votre évêque, votre curé, c'est une femme ! Mais vit-on jamais rien de semblable sous le soleil ? ». Car « l'ordre naturel [...] veut que l'homme enseigne, et que la femme apprenne dans le silence et avec soumission ⁵⁷ ».

« Votre Curé, c'est une femme ! »

« On nous a raconté » dit l'évêque en 1851 ! L'affirmation du prélat entre en résonance avec la « note sur les sœurs dissidentes », un texte attribué au curé Jacques Pacreau⁵⁸ et glissé dans les archives de l'évêché, qui prétend que les sœurs, outre leur activité scolaire, « font aussi la fonction de ministre du culte pour la récitation publique du chapelet et des prières de la messe, des enterrements et des mariages, avec leurs coreligionnaires » et que, dans la chapelle de La Plainelière comme dans celle de Cirières, les réunions « sont fort nombreuses les dimanches et surtout les fêtes supprimées⁵⁹ ».

Pour le mariage l'évêque évoque et dénonce « d'odieuses pratiques » : « Il nous a donc été raconté que l'une de ces filles ou femmes dont nous avons parlé plus haut, et qui sont comme vos prêtresses, aurait reçu ou



Louis-Édouard Pie, évêque de Poitiers
Photographie des frères Bisson (1852-1863)

⁵⁷ Première lettre pastorale aux dissidents de la Petite Église, à l'occasion du jubilé demi-séculaire, 15 octobre 1851, dans *Œuvres de monseigneur l'évêque de Poitiers, op. cit.*, p. 396-397.

⁵⁸ Voir *supra* la note 3.

⁵⁹ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, « note sur les sœurs dissidentes ».

serait censée avoir reçu du prêtre octogénaire un certain nombre d'anneaux bénits par lui. Or, le jour où un mariage doit être contracté, les deux époux se rendent chez la *Sœur*, et, à une heure dont on est convenu d'avance avec le vieux prêtre, qui pendant ce temps-là prononce les paroles sacramentelles, ils reçoivent et se donnent l'anneau qu'il a béni. Un certain nombre de chapelets, dont la récitation paraît quelquefois longue aux conjoints, tient lieu de messe, et le mariage passe pour valide et régulièrement contracté [...]. Et voilà à quoi l'on est réduit quand on préfère à l'autorité du père commun des fidèles, dont la voix est obéie et respectée dans tout l'univers, les rêveries de quelque femme ou fille qui s'érige en docteur et en pontife⁶⁰ ».

Quatre ans après le scandale Bernier, mais quelques mois seulement après la mort de Philippe Texier survenue le 17 mai 1857⁶¹, le curé de Courlay revient sur le rôle des sœurs pour la première communion. Le 10 août 1857, il informe Monseigneur Pie que la sœur dissidente prépare les enfants à une première communion. Douze jours plus tard, il lui donne le détail de ce qui s'est passé à La Plainelière le jour de l'Assomption : « La sœur avait fait un simulacre de communion. Elle avait pris dans le tabernacle des pains d'autel qu'elle aurait distribués aux enfants. Ceux-ci, au nombre d'environ cinquante, portaient des cierges, et le soir, on leur fit renouveler solennellement les promesses de leur baptême ».

Nouveau scandale qui pousse l'évêque à diligenter une enquête à la fin du moins d'août de cette même année. Les rapporteurs⁶² sont inquiets : « voilà qu'aujourd'hui, non plus un simple laïque, mais une femme remplit les fonctions sacrées et fait faire la première communion aux enfants ; simulacre de cérémonie qui n'est sans doute qu'un essai, qu'un acheminement pour faire faire les Pâques de la même manière ». Voilà pourquoi ils réclament la rigueur : « que la chapelle de La Plainelière soit fermée, si Monseigneur, dans sa haute sagesse, juge à propos de le demander aux pouvoirs publics ; que la prétendue sœur, ou toute autre

⁶⁰ Première lettre pastorale aux dissidents de la Petite Église..., *op. cit.*, p. 403.

⁶¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/17, registre d'état civil de Courlay, acte du 19 mai 1857 (décès deux jours plus tôt).

⁶² Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, mission de Jules-Jacques HÉLINE, chanoine de la cathédrale et secrétaire général de l'évêché, et de Jérôme COCHARD, archiprêtre de Parthenay, pour enquêter sur « les faits qui se seraient passés sur la paroisse de Courlay ».

personne, ne préside plus de semblables réunions et ne fasse plus la classe aux enfants qu'elle entretient dans une erreur qui ne connaîtra bientôt plus de bornes⁶³ ». Des événements qui sont complaisamment rapportés par Jean-Emmanuel Drochon dans son livre.

Au début de l'année suivante, une nouvelle alerte est lancée par le curé de Courlay qui, dans une lettre du 7 mai 1858, annonce que « la sœur dissidente prépare une seconde cérémonie de première communion » et que l'on « doit y venir de tous les points de la dissidence ». Le curé Bonnin affirme même que des « invitations ont été faites jusque chez M^{lle} Cossin » en Vendée et que les nombreux enfants des autres paroisses sont « depuis plusieurs semaines en pension soit chez la sœur elle-même soit dans d'autres maisons ». Dans la Petite Église, on s'active visiblement : « à l'empressement des ouvriers pour faire les vêtements neufs des enfans il est facile de voir » que la cérémonie est proche, probablement le jour de l'ascension c'est-à-dire le jeudi 13 mai⁶⁴. Une semaine plus tard, après la conférence ecclésiastique du mois réunissant les prêtres du canton, le doyen Jacques Pacreau ne cache pas à l'évêque⁶⁵ ses préoccupations concernant la vitalité scolaire et culturelle de la dissidence. Les écoles de Cirières et surtout de Courlay⁶⁶ « vont toujours leur train quoiquelles soient sous plusieurs rapports en contravention aux lois et réglemens sur l'enseignement primaire ; clandestinité bien connue, mélange intolérable des enfans même assez proches de l'âge adulte de l'un et l'autre sexe, pensionnats non autorisés : enseignement clandestin propageant l'hostilité contre l'église catholique ». Plus grave à ses yeux, la Petite Église « va de plus en plus en s'érigeant en un culte bien dessiné, ayant pour ministres des femmes, pour lieux de réunion des chapelles bien publiques », les sœurs offrant des sacrements « même ceux de Pénitence et d'Eucharistie ». Et l'exaspération du doyen est telle qu'à la fin de sa missive, il va même jusqu'à suggérer à « sa Grandeur » de lancer « l'excommunication contre la sœur dissidente de Courlay ». Perrine Guérin est explicitement visée !

⁶³ Jean-Emmanuel DROCHON, *op. cit.*, p. 244-249.

⁶⁴ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 7 mai 1858.

⁶⁵ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du doyen PACREAU de Cerizay, le 20 mai 1858.

⁶⁶ Jacques PACREAU précise dans sa lettre que « Les enfans des écoles sont ostensiblement préparés à une première communion à Courlay », c'est-à-dire par les religieuses de La Combe.

Après cette crise, et pendant plus d'une quinzaine d'années encore, Sœur Joséphine continue sans doute ses fonctions, mais dans l'ombre, sous la houlette de Pierre II Texier. En 1859 d'ailleurs, si l'on en croit la « relation d'une visite à nos frères en Vendée » rédigée par un Lyonnais, Perrine Guérin participe à une importante réunion à Saint-Martin-l'Ars, chez Thérèse Cossin, qui rassemble une centaine de personnes, et parmi elles les responsables des communautés dissidentes du nord des Deux-Sèvres : des Aubiers, de Beaulieu, de Cirières et de Courlay⁶⁷. De cette dernière localité, il y a bien sûr Pierre II Texier, « Messieurs Enon et Ozanot » ainsi que Sœur Joséphine qui, par sa présence, révèle tout son charisme.

Même si le Père Drochon reste à l'affût du moindre scandale dissident, pour alimenter l'offensive de l'Église concordataire, il semble oublier les sœurs... Tout au plus mentionne-t-il à la fin de son ouvrage : « ainsi donc, avec l'aide des "sœurs", installées au village de la Combe, qui, revêtues d'un costume religieux, instruisaient les enfants et les préparaient à une prétendue première communion, la famille Texier continue, depuis plus d'un demi-siècle, de diriger la Dissidence⁶⁸ ». Mais quand Jean-Emmanuel Drochon publie son livre fin 1893 - début 1894, Perrine et Madeleine sont déjà mortes depuis une vingtaine d'années.

Conclusion

Quatre ans après sa sœur aînée, Perrine Guérin s'éteint. Quand elle succombe le 3 juillet 1874, même si elle est venue mourir chez « son ami [...] en la maison du susnommé Laurent Texier » à La Plainelière, il est bien précisé qu'elle demeure toujours à La Combe. Une trentaine d'années plus tôt, on l'a vu, elle avait hérité des biens de Marie Challet ; à son tour elle lègue son patrimoine à Alexandre Enond⁶⁹, un cultivateur vivant dans le village des Loges à Chanteloup, à charge pour ce « légataire universel en toute propriété » de donner 400 francs à deux nièces et deux neveux de Perrine Guérin, les enfants de sa sœur Marie et de son frère Jacques

⁶⁷ Voir l'annexe n°4 : extrait de la « relation d'une visite à nos frères de Vendée en 1859 ».

⁶⁸ Jean-Emmanuel DROCHON, *op. cit.*, p. 276.

⁶⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 3 Q 4/269.

A.S.

Le 2 juillet N° 32 DECÈS de M Guérin Perrine

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le trois du mois de juillet sur les
cinq heures du soir
 Par-devant Nous, Billy Joseph maire Officier de l'Etat civil
 de la commune de Courlay canton de Courlay
 département des Deux-Sèvres,
 Sont comparus Férier André âgé de vingt-neuf ans,
 demeurant à la Bouge D. Courlay profession de Cultivateur
 qui a dit être ami de la défunt, et Férier Laurent âgé
 de vingt-cinq ans, demeurant à la Plainière D. Courlay profession
 de Cultivateur qui a dit être ami de la défunt.
 Lesquels ont déclaré que Guérin Perrine (Bou Joseph maire) profession
 de Cultivateur est décédé dans cette commune, le Deux de ce mois
 sur la quatre heures du soir en la maison de son mari Laurent
Férier
 âgé de soixante-deux ans, né à Pierrefitte département
 de Deux Sèvres de son vivant Eclésiastique demeurant
 à la Combe D. Courlay fil. de Jean Guérin Joseph
 et de Jean Benoit et ont,
 les déclarants, signé au bas le présent acte,
 après qu'il leur en a été fait lecture.

S. Férier André Copier Le Maire
J. Billy

Acte de décès de Perrine Guérin : « Sœur Joséphine en religion »

Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/18

Guérin⁷⁰. Alexandre Enond est un proche du clan Texier de La Plainelière puisqu'il a épousé Florine qui est l'une des filles de Philippe. Les recensements de Chanteloup de 1872 et 1876 précisent bien qu'il est « dissident », comme ses domestiques⁷¹. Plus intéressant, ils indiquent que ses enfants les plus âgés - Adèle, Philippe et André de 8 à 11 ans - savent « lire et écrire ». Sans doute ont-ils profité de l'école voisine de La Combe où œuvraient Sœur Joséphine et Sœur Madeleine.

Cette même année 1874, le 17 décembre, décède Pierre II Texier⁷² qui avait succédé à son frère Philippe à la tête de la communauté dissidente. Ces deux hommes ont su imposer pendant presque cinquante ans, de 1826 à 1874, un système culturel double et mixte ; un système dirigé par des hommes laïcs secondés par des femmes « revêtues d'un costume religieux » qui pouvait faire illusion et rappeler surtout l'ancien temps du

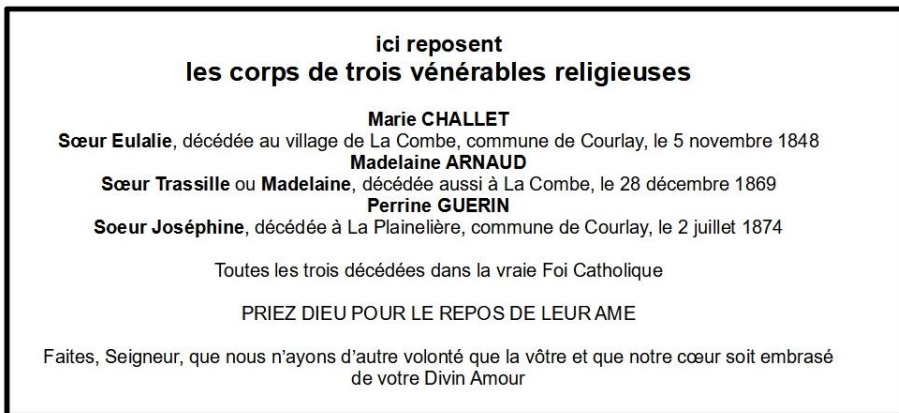
⁷⁰ Voir l'annexe n° 2 : arbre généalogique simplifié de Perrine Guérin dite « Sœur Joséphine ».

⁷¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres : 6 M 97, recensement de Chanteloup en 1872 et en 1876.

⁷² Arch. Dép. Deux-Sèvres : 4 E 105/ 18, registre d'état civil de Courlay, acte n°50 du 18 décembre 1874 (décès la veille).

curé Pierre I^{er} Texier. C'était très habile et novateur. Car dans la génération suivante, celle des enfants de Philippe Texier, de 1874 à 1914, entre les décès prématurés ou les « changements » des hommes du clan, les femmes, plus précisément les veuves, pourront œuvrer à l'instar des « sœurs » d'autrefois⁷³. On peut donc affirmer que ces dernières ont préparé le terrain de la laïcisation et féminisation du culte, et plus particulièrement Perrine Guérin qui était : « la colonne de l'église dissidente et son âme⁷⁴ ».

Les corps de ces « trois vénérables religieuses », qui sont « décédées dans la vraie Foi catholique », reposent dans la chapelle de La Plainelière, comme l'indique dans ce lieu un très ancien cadre. C'est bien sûr reconnaître à ces femmes leur importance, puisqu'on réservait jadis cette place aux privilégiés de la naissance ou du culte. Le curé Pierre I^{er} Texier n'a pas eu cette chance. Car en 1826 le lieu de culte n'était pas encore construit et, en 1900, au moment du transfert du cimetière à l'emplacement actuel⁷⁵, la municipalité et le curé de Courlay prennent de court la communauté dissidente pour qu'elle n'enterre pas les ossements du prêtre à La Plainelière.



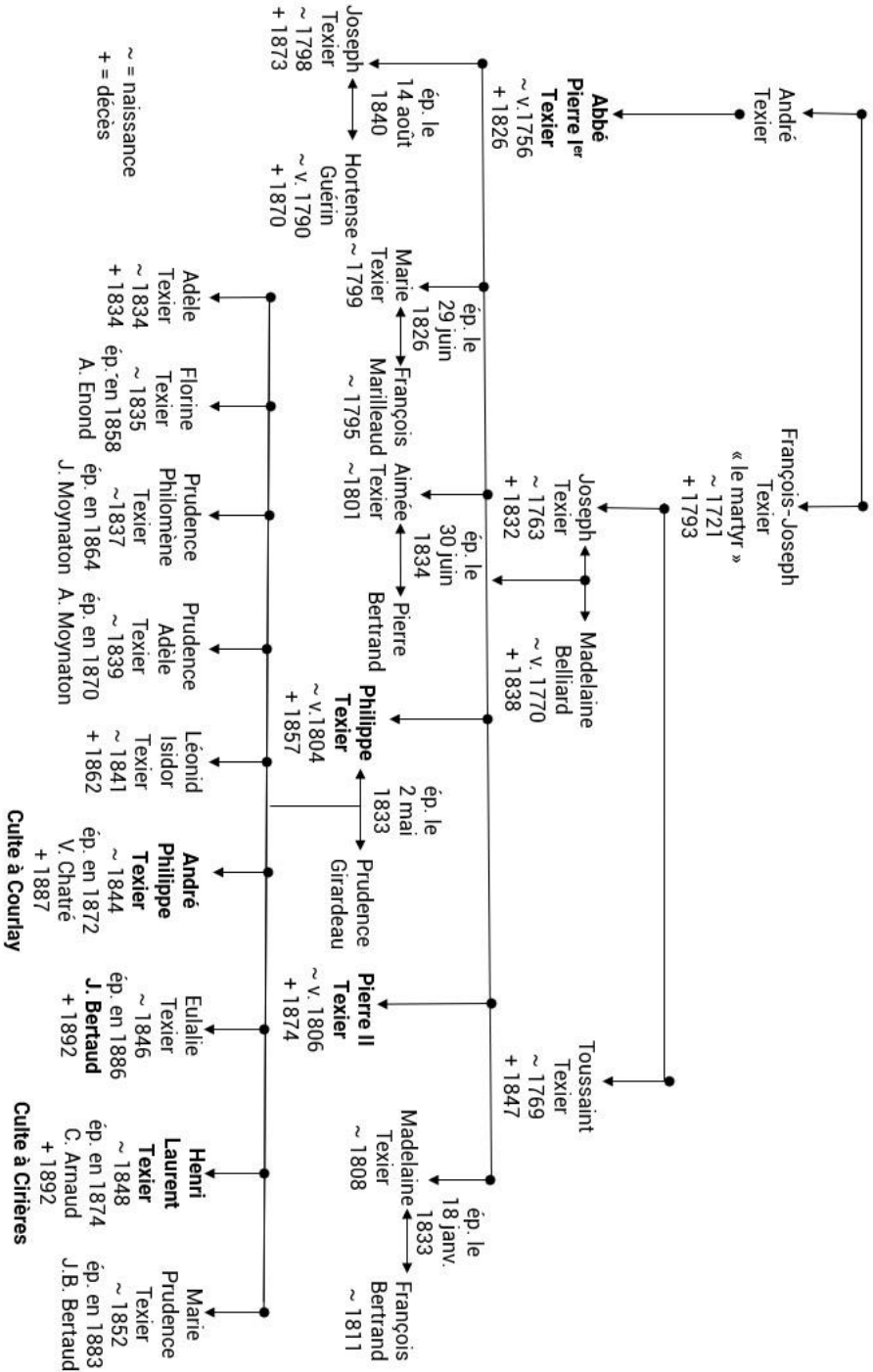
**Cadre à la mémoire des religieuses de La Combe
Chapelle de La Plainelière**

⁷³ Pascal HÉRAULT, « Les "gardiennes" du culte dissident. Mères, épouses ou veuves Texier à La Plainelière entre 1874 et 1914 », à paraître dans la revue.

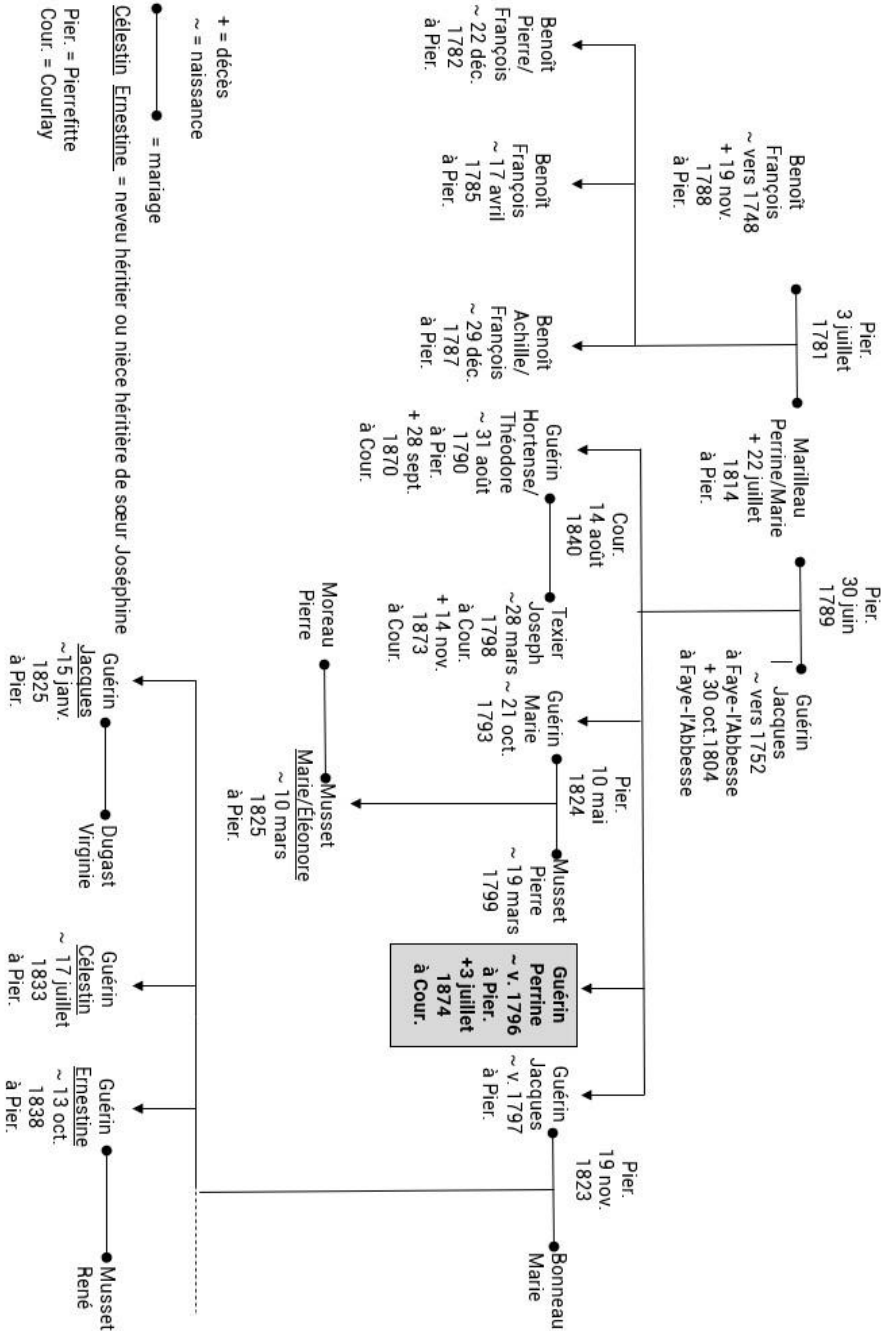
⁷⁴ Arch. Évêché de Poitiers : S 8-2, lettre du curé BONNIN de Courlay, le 26 septembre 1850.

⁷⁵ Auguste BILLAUD, *La Petite Église dans la Vendée et les Deux-Sèvres (1800-1830)*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, (1^{ère} édition 1962), 1982, page 557-558, note 14.

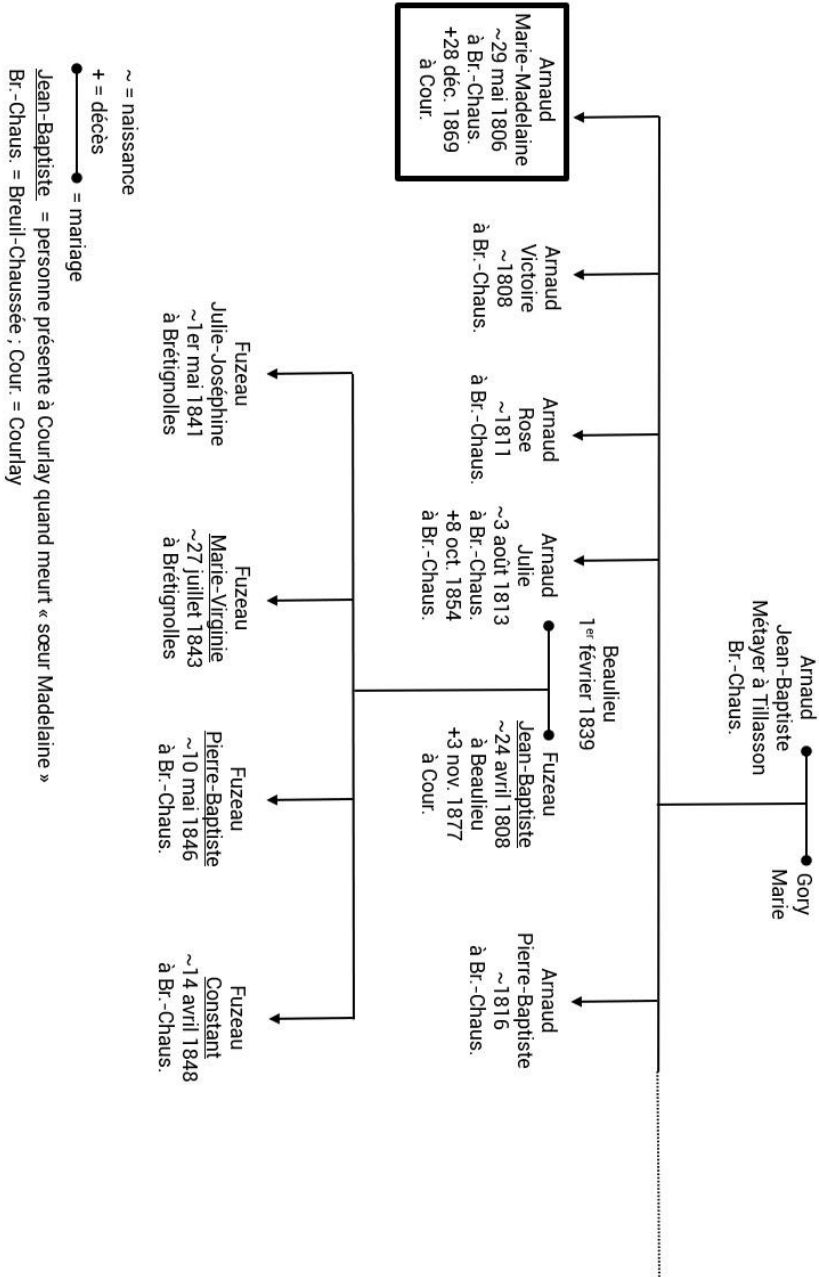
Annexe n°1 : arbre généalogique simplifié de la famille Texier de Courlay



Annexe n° 2 : arbre généalogique simplifié de Perrine Guérin dite « Sœur Joséphine »



Annexe n° 3 : arbre généalogique simplifié de Madeleine Arnaud dite « Sœur Trassille ou Madelaine »



Annexe n°4 : extrait de la « relation d'une visite à nos frères de Vendée en 1859⁷⁶ ».

« M^{elle} Cossin ayant prévenu de mon arrivée les principaux catholiques des environs, il y eut chez elle⁷⁷ ce jour-là⁷⁸ une réunion de près de cent personnes. J'y fis connaissance avec plusieurs fidèles estimables, parmi lesquels se trouvaient M. Paul Maingret de Beaulieu⁷⁹, qui avait étudié pour recevoir les saints ordres ; M. Texier de Courlay⁸⁰, qui est le principal de son canton, où il rend bien des services pour l'instruction des fidèles. C'est à lui que l'on s'adresse particulièrement pour les exercices religieux qu'ils suivent dans leurs mariages, se conformant autant qu'ils le peuvent aux brefs de Pie VI et au rituel du diocèse, et il le fait d'une manière très édifiante. Je vis aussi deux personnes marquantes de Courlay, M.M. Enon⁸¹ et Ozanot ; deux religieuses de Courlay⁸² et de Cirières⁸³, qui sont maîtresses d'école ; M^{me} Girard⁸⁴ (mère de M^{me} Jottreau, mère de Louis Jottreau⁸⁵) de Mortagne, dont j'ai parlé, et qui a été une élève de M^{elle} Cossin ; M. Grolleau, cordonnier

⁷⁶ Archive privée : copie d'un texte incomplet rédigé à une date indéterminée, par un auteur inconnu. On sait seulement qu'il est Lyonnais et qu'il voyage en juin-juillet 1859. Il part de Lyon le mercredi 29 juin 1859, arrive à Vendôme le lendemain, puis gagne Mortagne en Vendée et se rend à Saint-Martin-L'Ars (Saint-Martin-des-Tilleuls aujourd'hui) ; il repart le 12 juillet et retrouve Lyon le 14 juillet 1859.

⁷⁷ À Saint-Martin-L'Ars.

⁷⁸ Le dimanche 3 juillet 1859, voir la note 12.

⁷⁹ En réalité Jean-Baptiste MAINGRET, « instituteur privé », pilier de la dissidence à Beaulieu, héritier de Thérèse COSSIN en 1869.

⁸⁰ Pierre II TEXIER (vers 1806-1874) qui succède à son frère Philippe en 1857.

⁸¹ Sans doute Alexandre ENON qui a épousé en 1858 Florine TEXIER, deuxième fille de Philippe, responsable de la communauté courlitaie de 1826 à 1857.

⁸² Perrine GUÉRIN, dite Sœur Joséphine.

⁸³ Marie DROCHON, dite Sœur Thérèse.

⁸⁴ Il s'agit sans doute d'Augustine ou Justine-Julie HY (1830-1905) qui a épousé à Mortagne, le 3 novembre 1850, René-Louis GIRARD. Mais ce dernier meurt prématurément le 4 novembre 1857. D'ailleurs, un peu plus haut dans cette « relation », l'auteur précise qu'à Mortagne il fit « la connaissance avec une de nos sœurs catholiques, nommée Mme Girard, veuve depuis peu et qui demeure avec sa mère »

⁸⁵ Cette parenthèse a très certainement été ajoutée plus tard par une personne - de la région sans doute - qui a recopié « la relation », car elle évoque des faits postérieurs à 1859.

La veuve Justine-Julie HY épouse en secondes nocces à Mortagne, le 9 février 1863, Louis-Pierre JOTTREAU, né à Conbrand en 1823. De ce second mariage naîtront au moins trois enfants : deux filles, Marie et Justine, et un fils Louis. C'est ce dernier, né en 1864, qui viendra s'installer à Cirières vers 1893 pour s'occuper du culte

des Aubiers⁸⁶, homme estimable pour sa piété et son attachement inviolable à la cause de nos évêques légitimes ; enfin M. Ferdinand-Marand (Saint-Malo-du-Bois) neveu de M^{elle} Gouraud et dont je dois faire mention particulière, M^{elle} Cossin l'ayant désigné pour lui succéder, autant qu'il en sera capable, dans les bonnes œuvres qu'elle remplit avec tant de zèle. Il était accompagné de son épouse et de son beau-père M. Bignonet. M^{me} Gorget, sœur de M. Ferdinand, n'ayant pas pu se rendre le dimanche à l'invitation de M^{elle} Cossin, n'arriva que le lundi soir ; elle était vivement affectée de la perte de son mari, qui était mort depuis quinze jours⁸⁷. Je ne dois pas oublier de parler ici du chantre de la chapelle qui se nomme Giraud, et a un fils René Giraud père de cinq enfants. Cette famille se fait remarquer par sa bonne conduite [...] »

⁸⁶ Fils de François GROLLEAU, décédé le 2 juillet 1825, Clément GROLLEAU (1800-1872) est effectivement « cordonnier » des Aubiers, comme l'était son père, et comme le seront ses deux garçons Henri et Alexis

⁸⁷ Cyprien-Pierre GORGET est décédé le mardi 21 juin 1859 à Saint-Malo-du-Bois. Cette réunion aurait donc eu lieu « quinze jours » plus tard, donc le dimanche 3 juillet et la veuve GORGET serait arrivée le lundi 4 juillet.

